Corrigé du contrôle d’histoire terminale : La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question à télécharger en PDF

Corrigé du contrôle – Terminale

Voici le corrigé du contrôle d’histoire de terminale sur « La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question ». Il donne les réponses attendues, le barème et un exemple de rédaction, pour que tu saches où tu as gagné ou perdu des points. Fais d’abord le contrôle dans les conditions d’une évaluation, puis corrige-toi.

Questions

1. Partie 1 – Donne la date et la nature de quatre événements : signature du traité de Maastricht, introduction des pièces et billets en euros, élargissement à dix États, référendum sur le Brexit. **(3 pts)**
2. Partie 1 – Définis « citoyenneté européenne » et « subsidiarité ». **(2 pts)**
3. Partie 2 – Document 3 : indique les années d'entrée des trois premières vagues (1973, 1981-1986, 1995) et explique pourquoi l'élargissement de 2004 est particulier. **(3 pts)**
4. Partie 2 – Document 1 : présente le texte, relève les critères politiques et les critères économiques et explique leur utilité. **(3 pts)**
5. Partie 2 – Document 2 : présente le bâtiment, nomme l'institution qui y siège et décris son rôle. **(2 pts)**
6. Partie 2 – Document 4 : compare les deux résultats et propose une explication du changement. **(2 pts)**
7. Partie 3 – Question problématisée : « Comment la construction européenne a-t-elle évolué depuis 1992 entre approfondissement, élargissement et remises en question ? » Rédige une réponse organisée de 20 à 25 lignes en utilisant tes connaissances et les documents. **(5 pts)**

Question 1 (3 points)

Traité de Maastricht : 7 février 1992, traité qui crée l'Union européenne et prévoit la monnaie unique. Pièces et billets en euros : 1er janvier 2002, la monnaie circule dans douze pays. Élargissement à dix États : 1er mai 2004, entrée de pays d'Europe centrale et orientale, de Chypre et de Malte. Référendum sur le Brexit : 23 juin 2016, les Britanniques choisissent de quitter l'Union. (0,5 point par date, 0,25 par nature, au total 3.)

Question 2 (2 points)

La citoyenneté européenne est le statut créé par le traité de Maastricht qui donne à tout ressortissant d'un État membre des droits supplémentaires (libre circulation, vote aux élections municipales et européennes dans l'État de résidence) en plus de sa nationalité (1 point). La subsidiarité est le principe selon lequel l'Union n'agit que lorsque son action est plus efficace

que celle des États (1 point).

Question 3 (3 points)

1973 : Royaume-Uni, Irlande, Danemark ; 1981-1986 : Grèce (1981), Espagne et Portugal (1986) ; 1995 : Autriche, Finlande, Suède (1,5 point). L'élargissement de 2004 est particulier car il concerne dix États en même temps, surtout d'anciens pays communistes d'Europe centrale et orientale, dont le niveau de vie est plus faible, et il est rendu possible par la fin de la guerre froide (1,5 point).

Question 4 (3 points)

Présentation (1 point) : extrait des conclusions de la présidence du Conseil européen de Copenhague, 21-22 juin 1993, sur les conditions d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale. Critères politiques (0,5 point) : institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, la protection des minorités. Critères économiques (0,5 point) : économie de marché viable et capacité de faire face à la concurrence. Utilité (1 point) : garantir que les nouveaux membres respectent les valeurs de l'Union, s'intègrent au marché et peuvent appliquer ses règles.

Question 5 (2 points)

Photographie du Berlaymont, siège de la Commission européenne à Bruxelles (1 point). La Commission propose les lois, veille à l'application des traités et gère les politiques communes (1 point).

Question 6 (2 points)

En 1992, le « oui » l'emporte de justesse (51,05 % des suffrages exprimés). En 2005, le « non » l'emporte nettement (54,67 %) (1 point). Explication : défiance envers l'Europe jugée trop libérale, craintes sur l'emploi et sur l'élargissement, rejet des gouvernants (1 point).

Question 7 (5 points). Rédaction modèle

Depuis 1992, la construction européenne avance sur trois fronts qui se contrarient. D'abord elle s'approfondit : le traité de Maastricht crée l'Union, la citoyenneté européenne et prépare la monnaie unique, qui entre en circulation en 2002. Le traité de Lisbonne réforme les institutions en 2009. Ensuite elle s'élargit : fixés à Copenhague en 1993 (document 1), les critères d'adhésion permettent l'entrée de dix pays en 2004, puis de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Croatie, ce qui porte l'Union à vingt-huit membres (document 3).

Mais ces progrès se heurtent à des remises en question : le rejet de la Constitution européenne par les Français en 2005 (document 4), la crise de la zone euro à partir de 2010, la crise des migrants de 2015 et surtout le Brexit, avec le départ du Royaume-Uni en 2020. L'Union répond à ces crises en inventant de nouveaux outils (Mécanisme européen de stabilité, plan de relance de 2020), mais elle reste divisée sur la finalité du projet.

L'évolution montre donc un projet politique inachevé, tiraillé entre l'ambition d'aller plus loin et la défiance d'une partie des peuples. (Barème : problématique et plan 1 point ; connaissances précises 2 points. Utilisation des documents 1 point. Qualité de la rédaction 1 point.)